

NON AUX DROITS D'INSCRIPTION DIFFÉRENCIÉS POUR UNE UNIVERSITÉ ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS !

Depuis 2018 la stratégie "Bienvenue en France" a introduit une importante augmentation des droits d'inscription dans les universités françaises pour les étudiant-es extra-communautaires. AMU l'applique déjà partiellement depuis 2022, et **prévoit d'étendre cette discrimination dès la rentrée 2025/2026**. Le Conseil d'Administration du 24 septembre 2024 a voté de rendre partielle l'exonération pour la liste d'exception et de supprimer l'exonération en cas de redoublement.

EXEMPLES

- Vous arrivez à AMU et votre nationalité fait partie de la liste des pays exonérés. Vos droits d'inscription sont de 712,50€ en Licence et 969,75€ en master, au lieu de 175€ en Licence et 250€ en master
- Vous validez votre L1. Pour vous inscrire en L2 les droits d'inscriptions sont de 712,50€
- Vous ne validez pas votre L1. Pour vous réinscrire les droits d'inscriptions seront de 2850€. Si vous validez votre L1 pendant l'année, les droits d'inscription en L2 seront aussi de 2850€
- Vous validez votre L3, et voulez vous inscrire en master. Les droits d'inscriptions seront de 969,75€
- Vous ne validez pas votre M1. Pour vous réinscrire les droits d'inscriptions seront de 3879€

La plupart des étudiant-es extra-communautaires sont originaires de pays appauvris par le néolibéralisme, les embargos et les guerres. Étudier en France implique des coûts qui les plongent dans la précarité durant leurs études et il est rare qu'ils puissent effectuer leur cursus sans redoubler.

Les frais d'inscriptions différenciés reviennent à faire payer aux plus précaires un déficit causé par le sous-financement des universités. Cette sélection par l'argent vient parfaire un processus de privatisation et de ségrégation restreignant l'accès aux études supérieures à quelques privilégié-es. Les étranger-es déjà inscrit-es se voient contraint-es d'interrompre leurs études, et les autres doivent abandonner leur projet. Cette logique comptable freine l'accès à l'enseignement supérieur, un droit fondamental, et contribue à la casse des services publics.

Nos organisations dénoncent cette politique discriminatoire et sa mise en œuvre à AMU.

Nous exigeons que la Présidence et le Conseil d'Administration :

- Reviennent sur la décision injuste de septembre 2024
- Exonèrent toutes et tous les étudiants extra-communautaires des frais différenciés indépendamment de leur nationalité

C'EST TOUTES ET TOUS ENSEMBLE QU'ON VA GAGNER !
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MARDI 28 JANVIER 12H AMPHI [X] (ST-CHARLES)

